

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juin 2013

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE - (N° 1055)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL193

présenté par

Mme Schmid, M. Marsaud, M. Mariani et M. Quentin

ARTICLE 29

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« du Haut Conseil »,

les mots :

« de l'Assemblée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement sur l'article premier.